

La Lettre aux élus

de l'Association Française du Gaz

n°19

Avril / Mai /
Juin 2018



Le mot du Président

Des inquiétudes et des certitudes

La découverte du premier scénario de la Stratégie Nationale Bas Carbone à 2050 fut une surprise pour l'industrie gazière. Une mauvaise surprise.

Partie prenante aux discussions sur la programmation pluriannuelle de l'énergie, engagée dans les objectifs affichés de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'industrie gazière participe à la transition énergétique et l'appelle de ses vœux.

Celle-ci, comme nous l'avons toujours dit, doit se faire, sans dogmatisme, prendre en compte les exigences de notre climat, les contraintes de nos entreprises et la vie quotidienne de nos concitoyens.

Nous avons une inquiétude forte mais heureusement des certitudes solides à porter devant les pouvoirs publics.

Le développement des énergies renouvelables et le verdissement de nos énergies est essentiel pour construire le mix énergétique équilibré et diversifié de demain.

Le gaz et notamment le gaz renouvelable s'impose de plus en plus comme une filière permettant une transition efficace à un coût raisonnable.

Dans ce cadre, le développement des solutions de gaz renouvelables présente de nombreux avantages que nous continuerons de rappeler : externalités très positives pour nos territoires et notre agriculture, poursuite de l'utilisation des infrastructures actuelles, conservation des filières professionnelles, des emplois et compétences associées, maintien des équipements clients (chaudières par exemple). Pour que demain les inquiétudes disparaissent et les certitudes demeurent.

Bonne lecture !

Patrick Corbin
Président de l'AFG

Le gaz, acteur de la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE)

La PPE est l'outil de pilotage de la politique énergétique créé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte votée en 2015. Elle doit être révisée d'ici la fin de l'année 2018 et couvrira les périodes 2018-2023 et 2024-2028.

Un débat public a été lancé auquel participe l'industrie gazière. L'AFG a ainsi publié un cahier d'acteur où elle propose et développe des solutions industrielles concrètes et d'avenir qui répondent aux axes du Plan Climat et contribuent à atteindre les objectifs fixés par le gouvernement.

Ces propositions s'articulent autour de trois filières :

SUR LA MOBILITÉ TERRESTRE :

Le récent Plan Climat fait clairement référence au gaz naturel comme un carburant alternatif pertinent. Les solutions gaz permettent en effet de réduire les émissions de CO₂ jusqu'à 20 % selon les carburants auxquels elles se substituent et encore plus s'il s'agit de bioGNV/bioGPL.

SUR LA MOBILITÉ MARITIME ET FLUVIALE :

Le transport maritime et fluvial est aussi engagé sur une trajectoire plus propre et doit respecter les réglementations strictes en matière d'émissions de soufre à proximité des côtes qui seront encore durcies à partir de 2020. Le gaz naturel liquéfié apparaît ainsi comme une solution incontournable car il permet

d'atteindre, voire de largement dépasser, tous les objectifs de réduction des émissions polluantes et de GES.

SUR LE GAZ RENOUVELABLE :

La production de biométhane connaît en France une dynamique importante depuis 2014. Cette production est un exemple parfait d'économie circulaire qui utilise les déchets et leur fermentation pour produire de l'énergie. Au vu du potentiel de ressources méthanisables et du nombre de projets en attente, les perspectives sont très encourageantes.

Avec une hypothèse de 50 TWh de gaz renouvelable en 2030, le développement de ces trois filières associé aux solutions d'efficacité énergétique permet en 2030 une réduction des émissions de CO₂ d'environ 40 Mt de CO₂ soit 30 % des émissions 2017.

Dans ce cadre, l'AFG a réaffirmé que la prise en compte de ces trois filières dans toutes leurs dimensions (emplois, innovations, création de valeur), représentait une réelle opportunité pour la transition énergétique de notre pays.

Chiffres-clés

c'est le nombre de consommateurs de gaz naturel en France (soit 493 TWh)

11,4 millions

355

c'est le nombre de stations-service distribuant du GNV (privées et publiques)

Des inquiétudes autour de la Stratégie Nationale Bas-Carbone pour 2050

Alors que l'industrie gazière adhère pleinement aux enjeux climatiques, à la stratégie de décarbonation progressive de notre économie et à la nécessité d'engager une transition énergétique forte, le dernier scénario soumis au débat par la Direction générale de l'Energie et du Climat a étonné par son contenu.

Il envisage notamment une taxe carbone de 600 euros la tonne en 2050 avec des points de passage très élevés vers 2030 (soit 12 fois plus qu'actuellement), un déclin programmé de l'industrie française avec 40 % de consommation énergétique en moins et nie la volonté des agriculteurs de développer le gaz renouvelable avec une part de 114 TWh de biogaz, en dessous de tous les scénarios publiés.

L'AFG a alerté les pouvoirs publics sur les impacts de ce scénario qui induiraient un choc économique important pour les ménages et affecteraient durablement la compétitivité de nos entreprises.



Pose de la 1^{ère} pierre sur l'unité de production de biométhane de SORMIOU, par l'AFG Méditerranée



Le jeudi 8 mars a eu lieu la pose de la 1^{ère} pierre sur l'unité de production de biométhane situé dans la station d'épuration marseillaise de SORMIOU, en présence du président de la métropole Aix-Marseille-Provence, Jean-Claude Gaudin et de Jean-Louis Chaussade, directeur général de SUEZ, en charge de l'exploitation du site via sa filiale, le Service d'assainissement Marseille métropole (SERAMM).

Cette station d'épuration permet de traiter 78 millions de mètres cubes d'eaux usées chaque année, provenant de l'agglomération marseillaise. À partir du 1^{er} janvier 2019, le biogaz issu de la méthanisation de ces boues sera injecté dans le réseau de distribution de gaz, après avoir été épuré. C'est ainsi 25 GWh de biométhane renouvelable qui alimenteront les foyers marseillais à partir de l'année prochaine.

Grâce au concours de la Fédération Nationale des Transports de Voyageurs, un car roulant au BioGNV a permis de transporter les officiels sur le site, illustrant le lien entre le biométhane et le BioGNV, carburant 100 % renouvelable issu directement du biométhane ; un bel exemple d'économie circulaire mise en œuvre sur la métropole Aix-Marseille-Provence !

L'action de l'AFG

> **Le 14 mars dernier**, l'AFG a organisé sa convention annuelle « Bilan et perspectives gazières » autour du logement et du stockage de gaz et clôturée par Matthieu Orphelin, député LREM de Maine-et-Loire.



L'agenda

25 SEPTEMBRE 2018 : « Gaz renouvelables : pour une transition énergétique réussie ! » Le congrès du gaz de l'AFG consacre une journée pour comprendre l'émergence des nouvelles filières, des projets, et les défis à relever. Il aura lieu aux Salons Hoche - Paris 8^e.

La **Lettre aux élus** | N° 19 | Avril-Mai-Juin 2018 |

➔ AFG, 8 rue de l'Hôtel de Ville, 92 200 Neuilly-sur-Seine • www.afgaz.fr • Directeur de la publication : Thierry Chapuis • Rédacteur en chef : Julien Miro • Ont collaboré à ce numéro : Madeleine Lafon et Amélie Herrault • Copyright : ©Alexis LESAFFRE - stock.adobe.com • Maquette : Peggy Sevcik - Design Graphik